

<b>Km</b>	<b>GR 2 – 55,01 km (1) – La Turbale</b>
0	Quitter le village et prendre à droite Bd de la Gde falaise
1,200	Prendre à gauche "Route de Pen Bron"
2,800	A "LERGAT" à droite "Route des Marais"
7,300	"Carrefour des 4 routes" tout droit
10,800	Au rond point 1 <sup>ère</sup> à droite et à gauche au 2 <sup>ème</sup> rond point.
11,300	"KERMOISAN" quitter D245 à droite "Rte du Manérick"
12,300	Au T à gauche "Rte de Gouvelle" et 1 <sup>ère</sup> à droite au rond pont.
13,700	A droite piste cyclable (Bords de côte) "Rte des Corrigans"
17,600	"Le Pouligen" Au X à droite "Mal Foch" et longer la plage
18,200	A droite "rue Pasteur" et à gauche le long du port
18,700	Prendre le pont à droite et 3 <sup>ème</sup> à droite au rond point
19,000	Au rond point, tout droit "Ave De Lattre de Tassigny"
21,500	A gauche "Rue du Cpte Rochat", à droite et à gauche D92
22,100	Au rond point 1 <sup>ère</sup> à droite et piste cyclable à gauche.
22,700	A droite sur Piste cyclable jusqu'à km 23.
23,000	Reprendre la route à droite et à gauche "Ave Lieutenante"
24,900	A droite au T et à gauche au X
25,200	A gauche "Ave de Tréméac" et à gauche "Ave La Fontaine"
26,400	2 <sup>ème</sup> à droite au rond point "Ave de Saumur"
26,600	A gauche le long de la plage et km 28 piste cyclable sur 1 km
29,200	A gauche "Ave de la Mer" et "Ave Boulanger"
29,700	A gauche D392D "Bd Auguste Caillaud"
31,900	A gauche et à droite "Rte de Rezac"
33,000	A gauche "chemin des 3 cheminées"
34,000	Face à sens unique : Droite, gauche, droite
37,900	A droite avant échangeur "Rte de Kerhaut"
40,200	A gauche "Rte de St André des Eaux"
42,400	Au 2 <sup>ème</sup> rond point 2 <sup>ème</sup> à droite et piste à 300 m à droite
43,500	Couper D774 à gauche et longer la voie perpendiculaire
44,300	En fin de piste prendre le rond point et la piste à gauche